



# Programme CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance

**Durée Totale de la formation : 996 heures (Cours et Stage)**

## A. Enseignements professionnels : 368 heures

A l'issue de ce parcours, vous serez en mesure :

- d'assurer l'accueil du jeune enfant dans différents contextes professionnels
- d'effectuer les activités de soins du quotidien pour répondre aux besoins de l'enfant et à assurer sa sécurité
- de prendre en charge l'hygiène et la prise des repas
- de veiller à la prévention et à la sécurité de l'enfant
- de contribuer au développement, à l'autonomisation, à la socialisation et à l'acquisition du langage
- de comprendre les enjeux psychiques liés à la petite enfance
- de connaître les établissements et les services de la petite enfance
- de conduire des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels

*Dispenses d'épreuves professionnelles (voir annexe 1)*

### 1) EP1 (Bloc 1) : Accompagner le développement du jeune enfant 213h

+ une période en structure (0-3 ans) indispensable pour valider l'EP1 (nous recommandons 168 heures en EAJE ou chez une AMA)

#### Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte

- Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel
- Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant
- Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention
- Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail

Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

- Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Préparer l'activité d'éveil
- Animer l'activité d'éveil

#### Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

Adopter une posture professionnelle adaptée

- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
- Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

- Dispenser les soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant, liés à l'alimentation, liés à l'élimination, liés au sommeil

Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

- Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance
- participer à l'application des protocoles d'urgence
- participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)

### 2) EP2 (Bloc 2) : Exercer son activité en accueil collectif 56h

+ une période en structure (3-6 ans) indispensable pour valider l'EP2 (nous recommandons 140 heures en école maternelle ou ACM)

#### Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels

Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

- Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil
- 

#### Exercer son activité en école maternelle, EAJE et en ACM

### Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

- Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique
- participer à la réalisation d'une activité pédagogique
- participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques

### Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

- Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et décontamination des locaux collectifs et des équipements
- Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires

### 3) EP3 (Bloc 3) : Exercer son activité en accueil individuel 98 h

+ une période à domicile indispensable pour valider l'EP3 (nous recommandons 140 heures chez une AMA ou en MAM, ou en structure de garde d'enfants à domicile)

#### Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

##### Organiser son action

- Élaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail
- S'adapter à une situation imprévue

##### Négocier le cadre de l'accueil

- Identifier les attentes des parents
- Présenter le projet d'accueil
- Élaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil

##### Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

- Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bio nettoyage, séchage des espaces et équipement réservés à l'enfant

##### Élaborer des repas

- Concevoir des repas
- Préparer des repas en milieu familial
- Servir un repas en milieu familial

### 4) Période totale et nécessaire en entreprise : 448 heures en structure(s) d'accueil petite enfance 0- 6 ans (soit l'équivalent de 14 semaines d'au moins 32h)

Les lieux au nombre minimum de deux doivent être distincts, l'un accueillant des enfants < 6 ans (école maternelle, EAJE, ACM), l'autre accueillant des enfants < 3 ans (EAJE, AMA, organisme de services à la personne). L'EP1 s'appuie sur une PFMP dans une structure pour enfants < 3 ans.

Établissements et service d'accueil de la petite enfance possibles :

Écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans), tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels (MAM), organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

### 5) Accompagnement réalisation du chef d'œuvre (apprentis) 21h

Méthodologie de projet

Définition et accompagnement du projet

Accompagnement et suivi de la mise en œuvre

Evaluation

### 6) Accompagnement à la recherche de stage (non-apprentis) 21h

Méthodologie de recherche de stage

Aide à la recherche d'entreprise d'accueil

Lettre de motivation et CV

### 7) Accompagnement vers l'emploi 14h

S'acculturer au monde de l'entreprise, droits et devoirs

Préparer le post-formation : Information métiers et concours, techniques d'aide à la recherche d'emploi :

Aide à la recherche de stage (non-apprentis)

Suivi individuel

## B. Enseignements généraux : 145 heures

Durée moyenne (selon positionnement)

1) UG1 (Bloc 4) : Français et Histoire-géographie – enseignement moral et civique (60h)

2) UG2 (Bloc 5) : Mathématiques et physique-chimie (60h)

3) UG4 (Bloc 7) : Prévention-santé-environnement (25h)

→ Le programme de la PSE implique le suivi des formations SST et PRAP du Bloc 1

Dispenses d'épreuves générales (voir annexe1)

## Équipe :

**Coordinatrice pédagogique** : Accueil, accompagnement pédagogique et suivi des stagiaires, ajustement parcours de formation.

**Assistante administrative** : suivi administratif des stagiaires / lien avec les financeurs

**Formatrices du domaine professionnel** : spécialisées domaine petite enfance : infirmières, éducatrice de jeunes enfants, diététicienne, Conseillère Économie sociale et familiale + intervenants professionnels experts

**Moyens pédagogiques et techniques** : plateau pédagogique du lycée F. Clouet équipé pour les formations de la petite enfance : nurserie, cuisine, entretien des locaux, animation, salle informatique et centre de documentation – Lycée Grandmont équipé pour l'enseignement général et centre de ressources.

**Organisation de la formation** : formation en présentiel - excepté pour la PSE en partie en distanciel, avec mixité des modalités pédagogiques

**Modalités pédagogiques** : Pédagogie active : apport théorique et mise en situation professionnelle, étude de cas pratique, jeu pédagogique, auto-formation accompagnée en centre de ressources, accès plateforme de formation, activité en groupe projet.

**Prérequis** : projet professionnel et niveau en compétences de base (expression écrite, calculs et raisonnement logique)

**Recrutement** : information, tests écrits (culture générale), entretien de motivation

## Annexe 1

### DISPENSE D'UNITE

#### Dispenses d'épreuves professionnelles :

Les diplômes et titres suivants dispensent de tout ou partie des épreuves professionnelles du CAP AEPE :

- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport CPJEPS, mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » obtenu à partir de 2000 = Dispense de EP2
- Titre Assistant de vie aux familles TP ADVF obtenu à partir de 2003 = Dispense de EP1 et EP3
- BEPA Services aux personnes à partir de 2013 = Dispense de EP1 et EP3
- CAP Services aux personnes et vente en espace rural obtenu à partir de 2017 = Dispense de EP3
- BEP Accompagnant, soins et services à la personne obtenu à partir de 2013 = Dispense de EP1 et EP2
- Mention complémentaire Aide à Domicile obtenu à partir de 1997 = Dispense de EP3

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/29/MENE1909560A/jo/texte>

#### Dispenses d'épreuves générales :

Des diplômes dispensent de l'UG1 et UG2 (CAP, CAPA, BEP, BEPA, DAEU, baccalauréat, etc.)

Consulter le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo30/MENE1414880A.htm>

➔ Aucune dispense actuelle pour l'UG4. Si passage de cette épreuve à partir de la session 2021, cela pourra permettre un bénéfice de notes.